



Conseil départemental de la Manche
18 mars 2019

Présentation des candidatures

-
-
- Siouville Hague

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

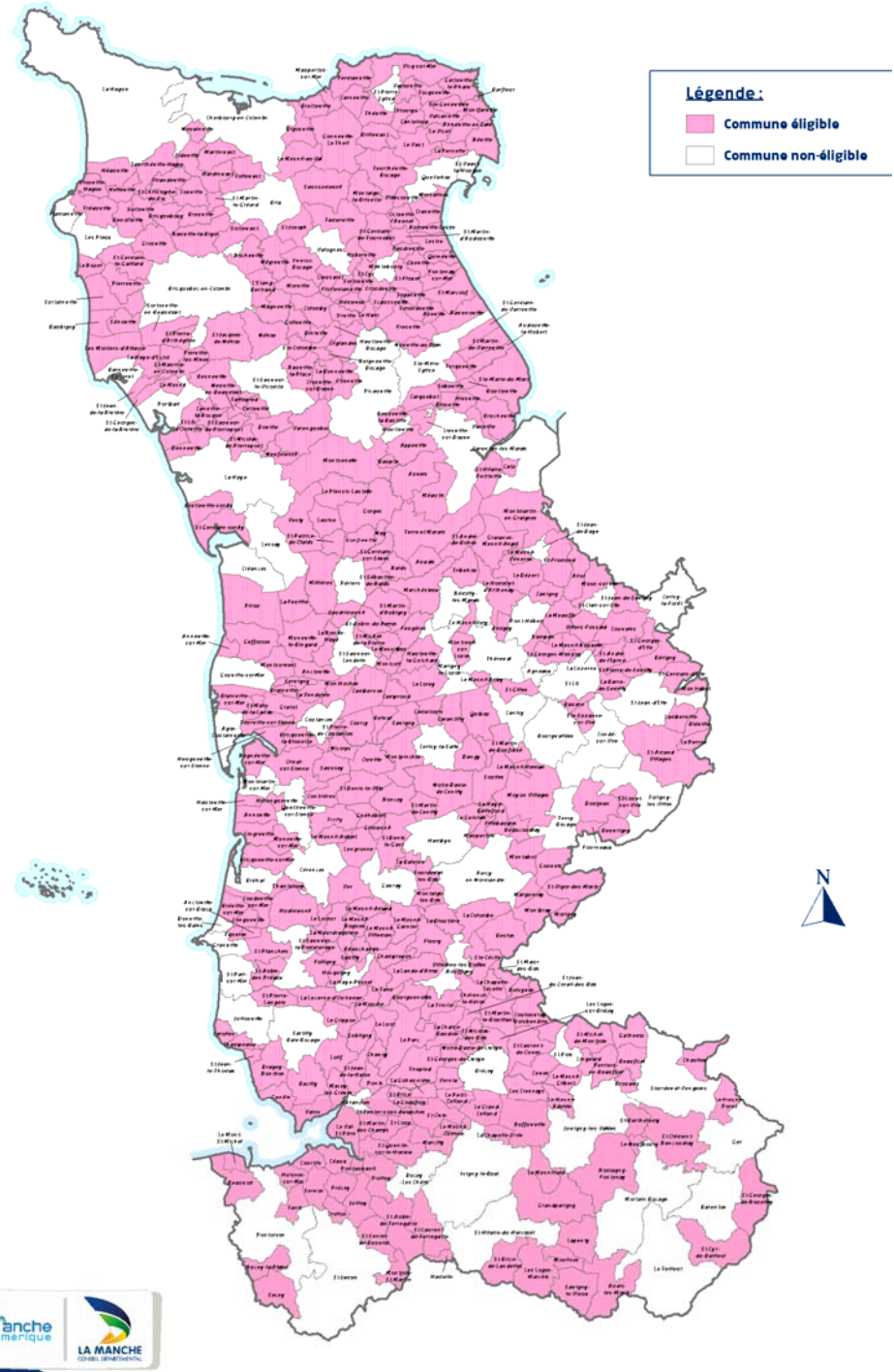
Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

Outil de partenariat entre le Département et les 377 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.



Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans** avec **une ou plusieurs opérations** sur les 8 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagement d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

Siouville-Hague

Aménagement du boulevard Devaud



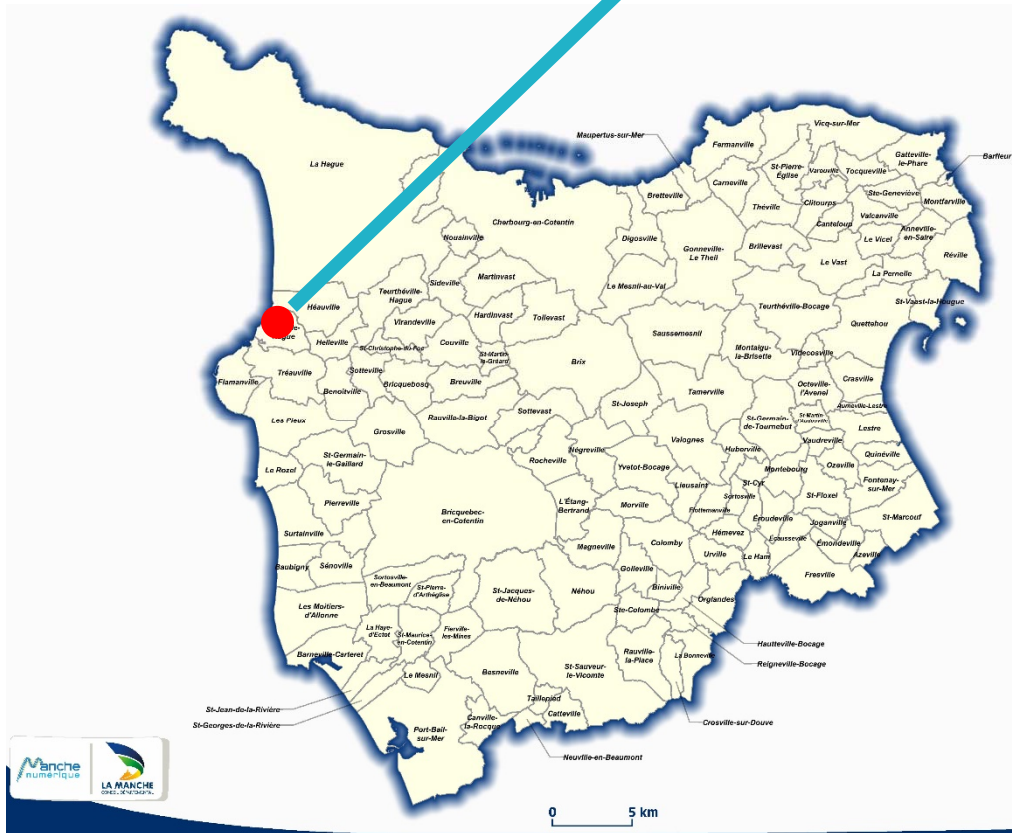
Éléments clés

Population DGF : 1 416 habitants

EPCI : Cotentin

Canton : Les Pieux

Localisation de la commune



Siouville-Hague

Contexte

La commune s'est vu décerner en avril 2017 le label VILLE de SURF (avec deux étoiles) par la fédération française de Surf. (10 villes en France à ce jour). Son club de surf a quant à lui été reconnu Club d'Or en 2017. Ce label est un atout majeur pour notre territoire du Cotentin mais également un rayonnement départemental et enfin régional car Siouville Hague est la seule ville en région normande à le décrocher. La commune a fêté en 2018 ses 21 années de pavillon bleu (sans interruption depuis 1998).

Ces distinctions et ces gages de qualité sont à mettre au profit de notre territoire et sont l'assurance d'une croissance de son attractivité.

L'attractivité était un argument fort et ces distinctions sont à accompagner de mesures nécessaires pour embellir, entretenir, rendre plus agréable encore nos hébergements et notre commune.

Descriptif du projet

Le secteur de la plage est le deuxième bourg de la commune (avec son bourg administratif et historique) avec ses hébergements (camping, caravaning, chambres d'hôtes, aire de camping-car etc...) et des équipements marquants de notre cité dans le domaine du surf avec son école labellisée. C'est donc ce secteur que la municipalité a souhaité retravailler dans l'idée de donner la part belle aux déplacements des piétons, aux rollers, aux skateurs et autres trottinettes avec des voiries piétonnes élargies qui donnent un signe fort pour les déplacements doux et cohérents pour rejoindre le rivage marin ou bien l'espace multi-activités en cours de réalisation sur le secteur des TAMARIS. Ces voies douces et trottoirs seront matérialisés par des matériaux de couleur, balisés par des potelets et aménagés avec bancs, corbeilles, jardinières, attaches vélos. Les éclairages seront également retravaillés avec le choix d'un système à leds économes et donc moins polluants.

Timing de l'opération

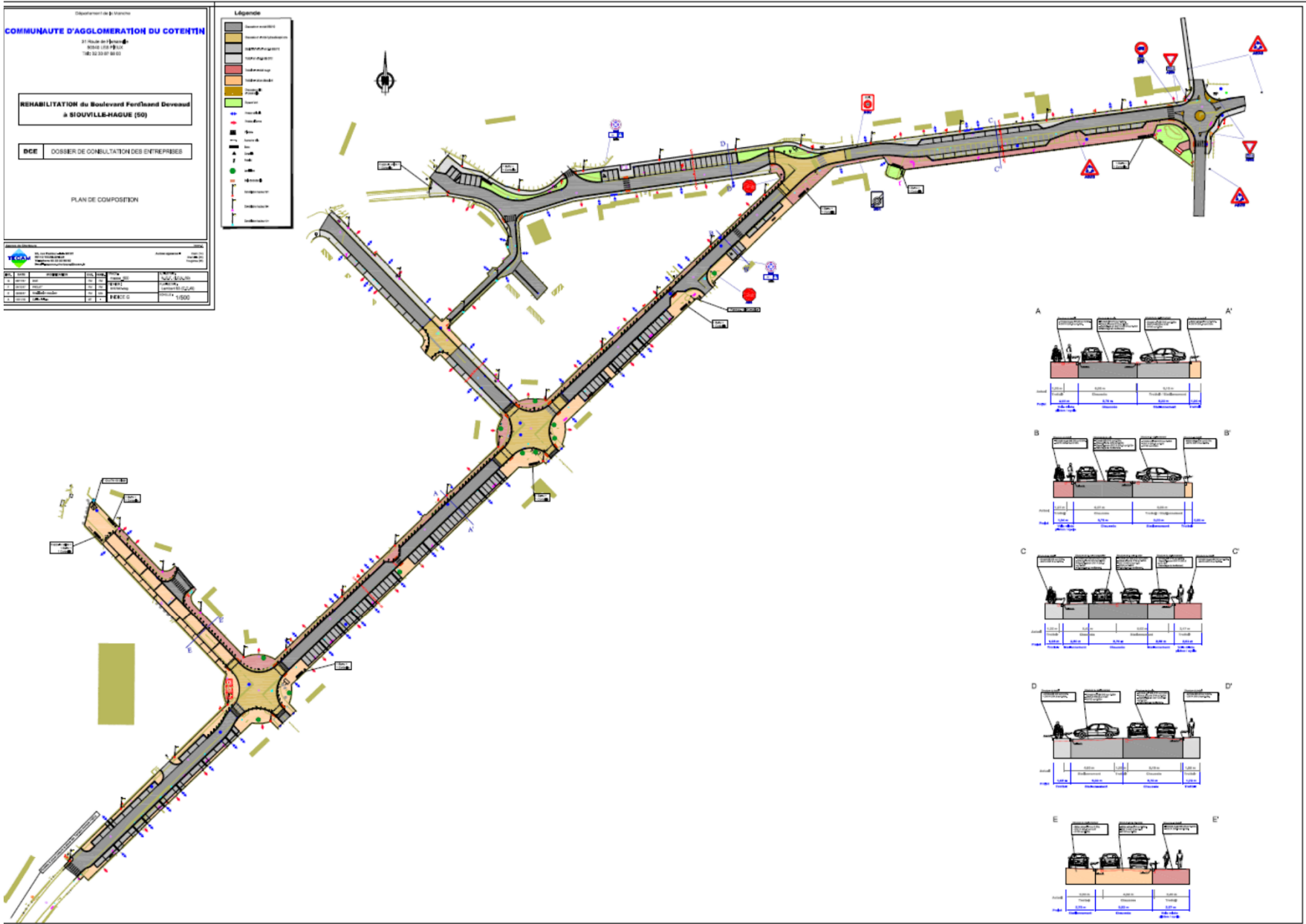
Autorisation de commencement de travaux : 17/07/2018

Candidature FIR validée en CP du 28/01/2019 ; Subvention à valider lors de la CP d'avril ou mai 2019

Travaux : mars 2019

Montant estimatif du projet

Travaux et maîtrise d'œuvre : 1 221 409 € HT



Siouville-Hague

Projet qui répond au dispositif du FIR en terme d'aménagement d'espaces publics et de mobilité douce.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

100 000 €

(plafond - sur la base d'une population DGF de 1 416 habitants)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant des dépenses éligibles

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 28/01/2019.

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Bertrand BOTTIN

Maire de Siouville-Hague

Frédérique BOURRY

Conseillère départementale du canton
des Pieux

François ROUSSEAU

Conseiller départemental du canton
des Pieux

Siouville-Hague